

Comment la GRC a fabriqué une menace terroriste

Alexandre Popovic

Personne n'est en sécurité lorsque l'État fabrique de toutes pièces de fausses menaces terroristes. Or, voilà précisément ce que la Gendarmerie royale du Canada (GRC) a fait lors de son enquête baptisée Projet Souvenir qui a mené à l'arrestation de John Nuttall et Amanda Korody, un couple d'ex-toxicomanes sans-emploi vivant à Surrey, en Colombie-Britannique. Le scénario, conçu de A à Z par la GRC, a clairement été pensé pour frapper l'imaginaire populaire : des bombes placées devant l'assemblée législative de Colombie-Britannique, ultime symbole de la démocratie parlementaire dans cette province, qui devaient exploser le 1^{er} juillet 2013 – une date tout aussi spectaculairement symbolique puisqu'il s'agit de la Fête du Canada.

Lorsque la GRC a rencontré les médias après l'arrestation du couple, ses porte-parole n'ont pas voulu dire si des agents d'infiltration étaient impliqués dans le Projet Souvenir; la police en a dit juste assez pour semer la peur, tout en cachant soigneusement certaines informations susceptibles de réduire le sentiment d'insécurité. En fait, la GRC s'est servi de ces arrestations pour envoyer un message : les Canadiens doivent rester vigilants. Autrement dit, il faut continuer à craindre la menace terroriste. Et continuer, par la même occasion, à compter sur les forces de l'ordre pour se sentir protégés contre les attentats...

Il faudra attendre jusqu'au procès qui s'est ouvert à l'hiver 2015 – plus de deux ans et demi après l'arrestation du couple – pour que le public soit enfin informé du véritable rôle joué par la GRC durant le Projet Souvenir, mais aussi celui du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), quoique des zones d'ombre demeurent encore aujourd'hui à ce sujet.¹

Le procès du couple a ainsi permis d'apprendre que le SCRS a informé les Équipes intégrées de la sécurité nationale (EISN) de la GRC, vers la fin de 2012, qu'elle avait Nuttall dans le collimateur. Le SCRS s'est toutefois montré avare d'informations, se contentant de dire à la GRC qu'il avait des « préoccupations générales non vérifiées » à l'effet que Nuttall constituerait une « menace à la sécurité publique », sans en dire plus.

Ce que l'on sait, c'est que Nuttall et Korody se sont convertis à l'islam en 2011. Et que Nuttall tenait ouvertement un discours pro-jihad, ce qui lui a valu de ne pas être particulièrement bienvenu dans différentes mosquées et salles de prières musulmanes, mais aussi d'attirer l'attention des autorités à son égard.

¹ Le récit de l'enquête de la GRC a été rédigé à partir des informations publiées dans le volumineux jugement rendu par la juge Catherine Bruce de la Cour suprême de la Colombie-Britannique. Voir *R. v. Nuttall*, 2016 BCSC 1404 (CanLII) <http://canlii.ca/t/gsq89>

Nuttall, alors âgé de 40 ans, avait des antécédents judiciaires pour des infractions qui semblent essentiellement liés à sa consommation antérieure de drogues dures. Sa dernière condamnation criminelle était alors vieille de dix ans. Nuttall a aussi eu quelques interactions avec la police lorsqu'il a dormi dans les rues de Victoria, avec Korody, en 2009 et 2010. Korody, alors âgée de 30 ans, n'avait quant à elle aucun antécédent judiciaire. Des documents contenus au dossier de police soulèvent par ailleurs des enjeux de santé mentale et suggèrent que Nuttall souffrirait d'un retard développemental.

Le couple Nuttall-Korody avait un train de vie des plus modestes. Leur subsistance était assurée par des prestations d'aide sociale. Le couple occupait un appartement au niveau du sous-sol, en-dehors duquel il ne s'aventurait guère au-delà de quatre pâtés de maison. Ses fréquentations mais aussi ses ressources étaient clairement limitées, Nuttall s'étant fait suspendre son permis de conduire en raison de nombreuses amendes impayées tandis que Korody ne disposait d'aucune pièce d'identité. Le couple se faisait par ailleurs livrer des doses de méthadone sur une base quotidienne.

Le 29 janvier 2013, l'EISN a décidé de lancer une opération de surveillance visant Nuttall afin de déterminer si celui-ci trempait dans des activités criminelles ou représentait une menace pour la sécurité nationale. C'est donc dire que la GRC n'avait aucune infraction précise à reprocher à l'endroit de Nuttall à ce moment-là. Après une semaine de surveillance, l'EISN n'a trouvé aucune preuve que Nuttall représentait une menace imminente ou était impliqué dans des activités criminelles. Malgré cela, les dirigeants de l'EISN, à Ottawa, ont décidé de faire de ce dossier une « priorité nationale ».

Il faut dire que le SCRS a exacerbé les soupçons de l'EISN à l'égard de Nuttall en affirmant à la GRC, le 7 février, que celui-ci aurait tenté d'acquérir du nitrate de potassium, un corps chimique pouvant servir à fabriquer des explosifs, dans une pharmacie. Le SCRS n'a toutefois jamais indiqué comment cette information s'était rendue jusqu'à lui. Et la GRC n'a pratiquement fait aucun effort pour confirmer cette obscure allégation qui n'a par conséquent jamais été corroborée.

C'est dans ce contexte que la GRC a approuvé, le 21 février, un plan opérationnel d'une durée de trois mois, qui deviendra le Projet Souvenir. L'objectif consistait à déterminer si Nuttall commettait des infractions en matière de terrorisme et se livrait à des actes criminels mettant en cause la sécurité nationale. Comme si la GRC avait décidé d'enquêter afin de découvrir... un motif d'enquêter.

À noter que l'une des conditions d'approbation du plan opérationnel consistait à ce que la GRC obtienne les autorisations prévues à l'article 25.1 du *Code criminel*, qui permet aux policiers et aux agents civils d'infiltration de commettre n'importe quelle infraction criminelle dans le cadre d'une enquête, sauf celles ayant pour effet de causer la mort ou des blessures graves, de porter atteinte à l'intégrité sexuelle d'une personne ou d'entraver ou de contrecarrer le cours de la justice.

Un agent d'infiltration de la GRC a été mandaté pour approcher Nuttall dans le but de recueillir des renseignements à son sujet. Ce gendarme, qui n'a jamais été nommé

publiquement en raison d'une ordonnance de non-publication, a été choisi par l'EISN, non pas en raison de son expérience en semblable matière puisque celle-ci était inexistante, mais bien parce qu'il est de confession musulmane. Nous l'identifierons comme étant « l'agent A », en reprenant l'appellation employée dans le jugement rendu par la Cour suprême de la Colombie-Britannique dans cette affaire.

Le 2 mars, l'agent A a noué contact pour la première fois avec Nuttall. Se présentant comme un homme d'affaires arabe originaire du Moyen-Orient, l'agent A a prétendu qu'il était à la recherche de sa nièce qui, selon le scénario de la GRC, s'était sauvé de la maison pour échapper à la stricte discipline religieuse en vigueur au sein du foyer familial. Ne laissant rien au hasard, la GRC s'est assurée que de la littérature islamique soit placée bien en évidence dans le véhicule de l'agent A afin d'attirer l'attention de Nuttall.

Le stratagème policier a fonctionné à merveille, Nuttall offrant immédiatement son aide à l'agent A. Alors que les deux hommes circulaient en voiture à travers Surrey, Nuttall s'est spontanément ouvert à propos de ses positions pro-jihad. L'agent A lui a alors laissé croire qu'il partageait ses points de vue... tout en l'invitant à éviter d'aborder des sujets aussi sensibles avec des inconnus. Nuttall lui a aussi dit qu'il avait un « plan », sans en dire davantage, et que seul l'argent lui manquait pour passer à l'action. L'agent A a alors répondu que l'argent n'était pas un problème, ajoutant qu'il pouvait lui présenter des « frères » qui sont sur la même longueur d'ondes que lui. C'était là le premier des vingt-huit scénarios déployés par la GRC durant le Projet Souvenir.

Durant les scénarios suivants, l'agent A a laissé croire à Nuttall qu'il jouait un rôle d'envergure dans une organisation sophistiquée impliquée dans le financement d'activités terroristes et ayant accès à des armes, des explosifs et des experts en opérations clandestines. L'agent d'infiltration ne ménageait aucun effort pour donner plus de réalisme à son personnage de terroriste professionnel. Il a ainsi dit à Nuttall qu'il avait en sa possession une liste contenant les noms de cent militaires dont il allait « s'occuper » parce que ceux-ci avaient du sang de musulmans sur les mains.

Nuttall était convaincu qu'il avait affaire à une organisation dangereuse, prête à aller jusqu'à tuer pour arriver à ses fins, mais aussi puissante et pleine de ressources, notamment financières. L'agent A se montrait en effet généreux à son égard, ne ratant jamais une occasion de lui donner diverses sommes d'argent – 100 dollars par-ci, 200 dollars par-là – sous les prétextes les plus divers, ainsi que toutes sortes de cadeaux : vêtements neufs, téléphone cellulaire, disque dur externe, etc.

Nuttall n'a pas eu à se faire prier bien longtemps pour qu'il parle de son « plan » : dès sa seconde rencontre avec le policier en civil, il lui a dit qu'il caressait le projet de propulser des roquettes, qu'il fabriquerait lui-même, au-dessus de l'assemblée législative, à Victoria, afin d'envoyer un message de solidarité avec le peuple palestinien. La conversation a cependant révélée que les connaissances de Nuttall en matière de roquettes étaient des plus limitées.

Au bout de seulement quelques rencontres, Nuttall a développé un lien émotif avec l'agent A, lançant même à un certain moment qu'ils étaient tous deux « partenaires pour la vie ». Nuttall a de plus confié qu'il vivait un sentiment d'abandon lorsque l'agent A s'absentait pendant plusieurs jours, ajoutant qu'il ne faisait désormais confiance qu'à lui et à personne d'autre. Durant les semaines et mois qui suivront, Nuttall et Korody vont s'isoler davantage du reste du monde, permettant ainsi à l'agent A d'accroître son influence à leur endroit.

Fait à souligner, Nuttall considérait que l'agent A faisait figure d'autorité en matière d'interprétation de l'Islam, comme en témoigne le fait qu'il lui demandait parfois conseil à propos de questions de nature religieuse. Campant à fond son personnage de terroriste, l'agent A lui disait que la finalité de chaque musulman était de mourir en martyr.

L'agent A a reçu pour instructions de prendre le contrôle de la conversation avec Nuttall, de façon à orienter les discussions vers la mise en œuvre d'une opération terroriste. La GRC va vite découvrir que Nuttall ne manque pas d'idées grandioses – détourner un sous-marin nucléaire afin de prendre le monde entier en otage, prendre d'assaut une base de l'armée canadienne, etc. – mais qu'il n'avait toutefois posé aucun geste précis en vue de passer de la parole à l'acte. Dépourvu de moyens, les idées de Nuttall demeuraient sans suite.

La journée du 26 avril représente un point tournant dans l'enquête puisque l'agent A a carrément mis des mots dans la bouche de Nuttall, en disant de lui qu'il cherchait une opération qui serait facile, rapide et peu coûteuse à accomplir. Un souhait que Nuttall n'avait jamais lui-même exprimé, celui-ci continuant à discourir à propos d'idées si ambitieuses qu'elles rendaient leur réalisation à toutes fins pratiques improbables.

Qu'à cela ne tienne, durant les jours suivants le policier en civil revenait sans cesse à la charge avec l'idée d'une opération réaliste et faisable, ajoutant qu'il s'occuperait de la logistique et de recruter les effectifs nécessaires pour mener à bien le projet. Bref, une sorte d'opération terroriste « clé en main ». Tout ce que Nuttall avait à faire était de s'auto-incriminer à son insu, en mettant par écrit un « plan ». Malgré l'insistance de l'agent A, Nuttall ne montrait cependant aucun empressement à se mettre à l'écriture. Plus le temps passait et plus la GRC doutait de la capacité de Nuttall à rédiger un « plan » et même à rester concentré sur une seule idée à la fois.

L'agent A devait aussi évaluer si Korody, qu'il n'avait encore jamais rencontré, partageait les prises de position pro-djihadistes de Nuttall. Il s'est ainsi mis à faire pression sur Nuttall pour que Korody les accompagne lors d'une virée à Whistler, prévue le 5 mai, ce que Nuttall a fini par accepter. Korody, qui éprouvait alors des problèmes de santé, a dormi durant pratiquement tout le trajet en voiture. Nuttall l'a toutefois sorti de son sommeil à plusieurs reprises pour lui demander si elle voulait « mourir en martyr », ce à quoi elle lui répondait à chaque fois « Oui, monsieur ».

C'est durant le trajet vers Whistler que Nuttall a évoqué l'idée de prendre un train de passagers en otage, à Victoria, pour exiger la libération de prisonniers détenus à la base américaine de Guantanamo. Il a cependant fallu que l'agent A manifeste des signes d'impatience pour que Nuttall se mette à la tâche de rédiger le « plan ». Une fois terminé, le

« plan » a été remis à un autre agent d'infiltration de la GRC qui se faisait passer pour un associé de l'agent A. Les responsables du Projet Souvenir exprimeront cependant de la frustration lorsqu'ils découvriront que l'idée était impraticable : le train dont parlait Nuttall avait en effet cessé de transporter des passagers...

Bien que l'enquête avançait à pas de tortue, Projet Souvenir demeurait une priorité pour les dirigeants de la GRC à l'échelle nationale. Qui plus est, les membres de l'EISN assignés à l'enquête étaient sous pression pour procéder à l'arrestation du couple au plus tard d'ici le 30 juin. Et ce, même si le « plan » de Nuttall se faisait toujours attendre.

Le 10 mai est une autre date importante dans l'enquête. Ce jour-là, l'agent A a confronté Nuttall. Haussant le ton, il lui a reproché de lui avoir soumis un plan irréalisable, ajoutant que cela l'avait embarrassé devant ses associés. Dans un message lourd de sens, l'agent A a lancé à Nuttall qu'il avait désormais atteint le point de non-retour et qu'il était trop tard pour revenir en arrière. Nuttall s'est défendu en disant qu'il n'était pas un général. Il s'est de plus dit incapable de rédiger le plan que l'agent A lui demandait de produire. Il a en outre demandé à l'agent A de lui fournir un conseiller spirituel car il se questionnait à savoir si l'assassinat de civils innocents était compatible avec la foi islamique.

Face aux réticences exprimées par Nuttall, l'agent A a répondu qu'il pouvait lui apporter des réponses à ses questions spirituelles. Il lui a aussi demandé de lui revenir avec un meilleur plan, et de se servir d'Internet pour faire des vérifications quant à la faisabilité du projet. L'agent A lui a de plus promis qu'ils allaient le faire ensemble, « un pas de bébé à la fois ». Toujours hésitant, Nuttall lui a répondu qu'il n'avait pas de connexion internet sécurisée. L'agent A lui a par la suite fourni le logiciel Tor, qui permet aux internautes de masquer leur adresse I.P. Nuttall a ensuite posé un nouvel obstacle : il lui sera nécessaire d'aller en reconnaissance dans les rues de Victoria pour sélectionner une cible, mais il n'avait pas de voiture, ni de permis de conduire. L'agent A a encore une fois résolu le problème en s'engageant à lui servir de chauffeur, à la seule condition qu'il lui soumette un plan réalisable.

Rendu à cette étape de l'enquête, certains responsables du Projet Souvenir éprouvaient un malaise grandissant face au rôle de plus en plus pro-actif que prenait l'agent A en réaction aux hésitations persistantes de Nuttall. La possibilité de mettre fin à l'enquête a été discutée lors de réunions de travail, de même que celle de « dé-radicaliser » Nuttall, voire de le soumettre à une évaluation psychiatrique. Toutes ces idées ont cependant été écartées par des officiers supérieurs moins scrupuleux, qui entendaient bien mener le projet à terme, coûte que coûte. Le 21 mai, la direction nationale de la GRC a d'ailleurs approuvé le prolongement du Projet Souvenir. Encore une fois, l'approbation était conditionnelle à que les policiers obtiennent les autorisations prévues à l'article 25.1 du *Code criminel*.

Entre-temps, Nuttall continuait à démontrer sa dépendance la plus totale à l'égard de l'agent A. Ainsi, Nuttall s'attendait à ce que l'agent A décide de tous les aspects de la virée à Victoria, incluant la date où celle-ci aura lieu. Nuttall se montrait également incapable de

s'acquitter des tâches que lui confiait l'agent A, même les plus simples d'entre elles, comme par exemple de faire imprimer une carte géographique de Victoria.

L'agent A a de nouveau insisté, avec succès, pour que Korody soit encore une fois de la partie lorsqu'il a pris la route avec Nuttall pour se rendre à Victoria, le 24 mai. Cependant, autant Nuttall que Korody étaient mal en point : le premier marchait avec une canne et peinait à garder les yeux ouverts car il souffrait encore des effets secondaires d'un empoisonnement accidentel à la strychnine, tandis que la seconde passait son temps à vomir.

Durant le trajet, Nuttall a de nouveau indiqué à l'agent A qu'il avait des réserves à l'idée d'enlever la vie à de simples citoyens. Il disait voir dans chaque être humain un potentiel de conversion à l'Islam, ce qui l'amenait à douter du jihad. L'agent A s'est contenté de lui répondre qu'il devait écouter son cœur, ajoutant que chaque destinée est prédéterminée par Allah. En bon soldat, Nuttall a fini par faire sien ce mantra. Or, durant son témoignage au procès, l'agent A a admis qu'il n'avait pas expliqué correctement la notion de prédestination dans l'Islam parce qu'il avait laissé de côté le rôle que joue la libre volonté dans ce concept.

L'agent A a profité de la virée à Victoria pour introduire un de ses « associés » au couple, soit « l'agent C », lequel jouait le rôle d'un homme de main subordonné à l'agent A. Le périple a cependant donné lieu à une comédie d'erreurs. Facile à distraire, Nuttall perdait continuellement de vue des items de grande importance pour une séance de reconnaissance : sa caméra, sa paire de jumelles, son téléphone cellulaire, etc. Les images qu'il a prises de cibles potentielles se sont avérées sans grand intérêt puisqu'il pointait l'objectif dans la mauvaise direction – au sol ou au ciel. À la fin du voyage, le « plan » n'avait toujours pas avancé d'un pouce. En fait, Nuttall revenait avec d'autres idées de grandeur, comme celle d'organiser « un 11 septembre à outrance ».

L'insistance que mettait l'agent A pour qu'un « plan » soit produit semblait cependant commencer à porter fruit puisque le 6 juin, Nuttall lui a montré un diagramme dessiné de sa main illustrant une roquette et un dispositif explosif fait-maison dans lequel un autocuiseur était utilisé comme récipient. Nuttall avait en fait copié un diagramme qu'il avait vu dans *Inspire*, la revue en ligne d'al-Qaïda. Le diagramme était toutefois incomplet et ne pouvait produire un engin explosif tel que dessiné. Pour Nuttall, l'autocuiseur n'était d'ailleurs qu'un « testeur, pas la vraie affaire », en vue du « plan » auquel il rêvait depuis le début, soit le lancer de roquettes. Il n'était donc pas question d'attentat terroriste à proprement parler.

La GRC voyait toutefois les choses autrement. À compter de cette date, l'agent A va s'évertuer à convaincre Nuttall, mais aussi Korody, qu'un attentat à la bombe artisanale à base d'autocuiseur était le seul plan viable, allant même jusqu'à offrir de fournir le C4 pour sa mise en œuvre. L'agent d'infiltration va dès lors tenter de dissuader le couple d'examiner toute autre option, ce qui n'empêchera toutefois pas Nuttall d'évoquer par la suite son idée de roquettes.

La discussion du 6 juin a en outre révélée que Nuttall avait une compréhension à la fois rudimentaire et souvent inexacte à propos des explosifs et sur la façon d'en fabriquer. En fait, la GRC était si peu convaincue de la dangerosité réelle du couple qu'elle a renoncé à plusieurs reprises durant le Projet Souvenir à surveiller en permanence les deux cibles, ce qui est une opération coûteuse en soi. Et à chaque fois, le SCRS, qui n'a jamais perdu son intérêt envers Nuttall, s'est montré contrarié par cette décision et a entrepris d'assurer sa propre surveillance, sans grand résultat apparent toutefois.

La GRC a par la suite mis au point une ruse pour amener Nuttall et Korody à sortir de Surrey. L'objectif était double : d'une part, profiter de l'absence du couple pour truffer l'appartement de micros et de caméras cachées; d'autre part, déplacer Nuttall et Korody dans un endroit où l'absence de distractions optimiserait les chances que le couple garde le focus sur la préparation du « plan ». De toute évidence, la GRC était bien décidée à faire tout en son possible pour que ce fameux « plan » voit enfin le jour. Fait à noter, l'agent A a attendu jusqu'au moment où le couple a pris place dans son véhicule avant de l'informer de la destination – Kelowna. Nuttall et Korody se montraient donc prêts à suivre l'agent A n'importe où, témoignait ainsi d'une obédience aveugle à son égard.

Le scénario du 16 juin consistait cette fois-ci à transporter le couple dans une chambre d'hôtel de Kelowna équipée d'une connexion internet sécurisée. Malgré la mise en place de conditions de travail idéales par la GRC, Nuttall et Korody se sont révélés incapables de se concentrer sur le « plan », préférant jouer à des jeux vidéo en ligne et fumer de la marijuana au lieu de préparer leur « mission ». En fait, les seuls moments où le couple a discuté du « plan » étaient lorsque l'agent A leur rendait visite dans leur chambre d'hôtel. Et encore là, la conversation tournait encore une fois autour des projets terroristes irréalisables de Nuttall.

Le couple a commencé à se mettre au boulot seulement après que l'agent A se soit fâché envers Nuttall. L'agent d'infiltration lui a alors reproché d'être paresseux et de faire perdre temps et argent à son organisation, ajoutant que les fonds servant à financer le jihad provenaient « du sang, de la sueur et des larmes de moudjahidin ». L'agent A a également dit à Nuttall de prendre exemple sur l'agent C, – également présent à Kelowna – celui-ci se contentant d'obéir aux consignes sans poser des questions ni discuter pendant de longues heures. Cette confrontation a laissé croire à Nuttall que l'organisation de l'agent A le tuera, lui et Korody, s'il ne faisait pas ce que l'agent de la GRC lui disait de faire.

Sur le chemin du retour, le 19 juin, Nuttall et Korody étaient honteux et démoralisés. L'agent A leur avait finalement fait comprendre qu'ils devaient faire une croix, une fois pour toute, sur le projet de roquettes. Certains responsables du Projet Souvenir se montraient toutefois inquiets face à la tournure que prenait l'enquête. Ils voyaient bien que le couple essayait surtout de faire plaisir à l'agent A. D'autres enquêteurs se demandaient si le fait de mousser l'idée de la bombe-autociseur tout en dénigrant celle des roquettes pouvaient constituer de la provocation policière au sens du droit canadien. Préoccupation d'autant plus pertinente que la surveillance audiovisuelle de Nuttall et Korody a révélé que le couple ne discutait pas du « plan » lorsqu'il n'était pas en présence de l'agent A.

Notons que la GRC a reçu tout au long de l'enquête des conseils juridiques de la part d'une procureure de la couronne, Martha Devlin (qui a par la suite été nommée juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique par le gouvernement Harper).² À cette étape du Projet Souvenir, Devlin a indiqué à la GRC que de fournir à Nuttall les fonds nécessaires pour concevoir la bombe-autocuseur, comme celui-ci l'avait demandé, reviendrait à le payer pour commettre une infraction criminelle.

Or, bien qu'un officier supérieur ai ordonné à la GRC de cesser tout paiements additionnels ou autre forme de support à Nuttall et à Korody, l'agent A a malgré tout financé l'achat d'une épicerie et de cigarettes au bénéfice du couple. C'était là des dépenses en moins à faire pour Nuttall et Korody, ce qui signifiait que le couple avait désormais de l'argent à sa disposition pour le consacrer à la mise en œuvre du « plan ». La GRC a ainsi fait indirectement ce que sa conseillère juridique lui interdisait de faire directement.

L'agent A a par la suite reçu pour instruction de faire pression sur Nuttall et Korody pour que le « plan » soit mis à exécution le jour de la Fête du Canada. Lorsqu'il a rencontré le couple, le 25 juin, l'agent A leur a raconté qu'il allait quitter le Canada pour le Ramadan, dont le commencement était prévu à la mi-juillet cette année-là, et qu'il ne savait pas à quel moment il serait de retour. Croyant que la date de la fête nationale est le 1^{er} juin, Nuttall a alors affirmé qu'ils auraient une autre année devant eux pour planifier la mission, ajoutant que ce délai lui convenait. Lorsque Korody lui a rappelé que la Fête du Canada est plutôt le 1^{er} juillet, Nuttall a alors réagi en disant que c'était trop précipité et qu'il préférait attendre l'année suivante.

L'agent A s'est cependant montré intraitable : si l'attentat n'avait pas lieu le 1^{er} juillet, lui et son organisation n'offriront aucun support au couple. Aussi, il a appâté Nuttall et Korody en s'engageant à leur fournir les explosifs, les armes à feu et tous les outils dont ils auront besoin et à les conduire en voiture pour qu'ils puissent acheter toutes les pièces nécessaires à la confection des bombes. Il leur a également dit qu'il allait les transporter à Victoria, la veille de la Fête du Canada, pour qu'ils choisissent une cible et qu'il avait déjà trouvé un endroit où ils pourraient construire les engins explosifs et tester les bombes. Enfin, il a promis qu'il allait faire tout ce qui est en son possible pour que le couple demeure en vie après l'opération, ajoutant qu'il ne s'agirait pas d'une mission suicide. L'agent A leur a par la suite fait miroiter un plan de fuite détaillé, lequel incluait l'utilisation de faux passeports.

La GRC a de plus dressé une liste des objets à acheter pour fabriquer les bombes et a identifié les magasins qui les vendaient à meilleur prix. Les achats se sont cependant déroulés de façon si chaotique et désorganisée qu'ils se sont étalés sur trois longues journées (les 26, 27 et 28 juin). Facilement distrait, Nuttall oubliait continuellement les items qu'il devait acheter et ceux qu'il s'était déjà procuré. Quant à Korody, elle a dormi la plupart du temps sur la banquette arrière du véhicule de l'agent d'infiltration. Il est d'ailleurs permis de douter que ces achats auraient été effectués si l'agent A n'avait pas mis

² Nominations à la magistrature de la Colombie-Britannique : https://www.justice.gc.ca/fra/nouv-news/nj-ja/2014/doc_33087.html

son véhicule à la disposition du couple, plusieurs des objets en question étant trop encombrants pour être transportés à pied ou en transport en commun.

Mais ce n'est la seule raison pour laquelle l'aide offerte par la GRC a fait toute la différence durant ces trois journées de fin juin 2013. Il faut savoir que la GRC a logé Nuttall et Korody au motel pour s'assurer que le couple travaille à la confection des engins explosifs au lieu de fumer de l'herbe et de jouer à des jeux vidéo en ligne. Or, Korody devait se rendre chez elle chaque jour pour recueillir les doses de méthadone qui lui était livrées quotidiennement et qu'elles partageaient avec Nuttall (car celui-ci avait été expulsé du programme). Sans ce traitement de substitution, le couple aurait été trop malade pour faire quoi que ce soit. Et sans le véhicule de l'agent A, Korody n'aurait pas été mesure d'aller chercher les doses de médicaments opioïdes dont elle et Nuttall avaient désespérément besoin.

Et c'est loin d'être tout. L'agent A est allé jusqu'à expliquer à Nuttall comment fabriquer les minuteriers des horloges utilisées dans les bombes-autociseur. Il lui a même fourni le coupe-fil dont il avait besoin. L'agent d'infiltration mettait aussi de la pression sur le couple, en lui disant de travailler sans relâche. Alors qu'il était enregistré à son insu, Nuttall montrait par moments des signes de panique. Il a confié à Korody que le groupe de l'agent A allait tous deux les tuer s'ils ne terminaient pas la confection des engins explosifs. Il a ainsi évoqué sa crainte de se retrouver au fond de l'océan, les pieds coulés dans le ciment. Mais Korody ne pouvait se montrer d'une grande utilité à la tâche compte tenu qu'elle passait le plus clair de son temps à vomir.

Notons que l'agent A a eu le dernier mot à chaque fois que Nuttall exprimait une opinion divergente. Ainsi, lorsque Nuttall a dit à l'agent A qu'il envisageait d'utiliser les bombes pour faire sauter une camionnette dans un stationnement, l'agent d'infiltration lui a répondu que ce n'était pas ce qu'il avait prévu, ajoutant que le véhicule devait être utilisé pour la fuite. De plus, alors que Nuttall voulait enterrer les engins explosifs sous terre ou les dissimuler dans des bacs à fleurs, il s'est résigné à simplement poser au sol les sacs qui les contenaient, à l'image des attentats survenus au marathon de Boston quelques mois plus tôt, comme le lui suggérait l'agent A. Cette façon de procéder impliquait toutefois la participation de deux personnes dans le dépôt des bombes-autociseur. De toute évidence, la GRC voulait que Korody soit dans le coup, ce à quoi Nuttall s'opposait. Mais c'est l'agent A qui a encore une fois eu le dessus.

Le 29 juin, l'agent A a organisé des rencontres séparées dans une chambre de motel entre Nuttall et Korody et autre agent d'infiltration – « l'agent D » – lequel a été dépeint comme un chef important de son organisation. L'idée ici était de tester la volonté du couple d'aller de l'avant avec le « plan », et surtout d'enregistrer des paroles incriminantes en ce sens. La GRC voulait ainsi démontrer que les deux cibles agissaient volontairement, et non sous l'influence de l'agent A. Cette importante étape de l'enquête s'apparentait à un scénario à la « Mr. Big », une technique d'investigation controversée utilisée pour amener un suspect à se confesser à un policier en civil se faisant passer pour le grand patron d'une organisation criminelle montée de toutes pièces par la police.

Durant la rencontre, Nuttall était nerveux et tremblait. Il a expliqué à l'agent D que ce comportement est dû à un désordre neurologique dont il est atteint. Lorsque l'agent D lui a demandé s'il subissait de la pression pour faire le jihad, Nuttall n'a pas répondu et s'est plutôt mis à parler de ses idées : lancer des roquettes et prendre d'assaut une base de l'armée canadienne. Il a aussi indiqué que le recours à la bombe-autociseur était le plan de l'agent A et que si ce n'était que de lui, il attendrait plus de temps avant de passer à l'action. Nuttall s'est en outre montré incapable d'entrer dans les détails du plan impliquant la bombe-autociseur. Ainsi, il ne savait pas combien de C4 il avait besoin pour mettre au point les engins explosifs.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la rencontre ne s'est pas du tout passée comme l'avait prévu la GRC. Lorsque l'agent D est sorti à l'extérieur de la chambre de motel, l'agent A a exprimé sa déception à Nuttall, lui reprochant son manque de dévouement et de franchise. Continuant à jouer à fond la comédie, l'agent A est ensuite retourné voir l'agent D, lui demandant d'accorder une seconde chance à Nuttall. Alors que Nuttall était à portée d'oreilles, l'agent D a dit de celui-ci qu'il n'était pas prêt, que ses idées étaient le genre de foutaise qu'on voit sur le réseau CNN et que la rencontre était une perte de temps. Voyant qu'il avait mis en colère celui qu'il croyait être une figure dirigeante d'al-Qaïda, Nuttall est devenu agité et bouleversé. Il s'est ensuite excusé auprès de l'agent D et l'a supplié de revenir à la chambre de motel, ce qu'il a accepté.

Durant la seconde rencontre, Nuttall a fait valoir que l'agent D l'avait mal compris. Il lui a expliqué qu'il y avait trois plans et que l'un d'eux consistait à faire exploser une camionnette près d'une banque, à Victoria, le jour de la Fête du Canada. L'agent D a alors déclaré qu'il comprenait que c'était là le projet principal et que la bombe-autociseur était un plan B. Lorsque l'agent D lui a demandé si l'idée venait de l'agent A, Nuttall a répondu que ce projet venait du cœur et correspondait à la volonté d'Allah, reprenant ainsi les paroles de l'agent A. Korody tiendra ensuite le même genre de propos durant sa rencontre avec l'agent D.

Se montrant satisfait des réponses obtenues, l'agent D a informé à Nuttall qu'il donnait son accord pour que le C4 lui soit fourni. Quelques heures plus tôt, un officier supérieur de la GRC avait d'ailleurs accordé l'autorisation prévue par l'article 25.1 du *Code criminel* permettant à l'agent A de se trouver en possession de C4, ce qui constitue une infraction criminelle passible de l'emprisonnement à perpétuité.

La même soirée, l'agent A a remis trois bombes-autociseur à une unité de la GRC spécialisée en gestion d'explosifs. Les membres de cette unité ont d'ailleurs constatés des défauts dans la conception des minuteriers fabriqués par Nuttall : les fils ont dû être connectés aux batteries et l'un des fils qui avait été délogés a dû être rembobiné. Bref, les minuteriers n'étaient pas fonctionnelles. De plus, la lumière LED utilisée pour tester les minuteriers n'aurait pas pu être utilisée pour faire exploser le C4; il ne pouvait que faire détoner de la poudre noire. L'unité s'est ensuite chargée d'insérer le C4 à l'intérieur des bombes-autociseur.

La GRC a non seulement fourni de faux détonateurs, mais également les sacs servant à transporter les engins explosifs et même le drapeau djihadiste noir déployé en arrière-plan dans la vidéo dans laquelle le couple revendiquait l'attentat en préparation. Notons que Nuttall avait exprimé des réticences à participer à l'enregistrement vidéo.

Au matin du 30 juin, une conversation enregistrée à l'insu du couple a révélé que Korody était effrayée et en état de panique. Elle disait ne pas se sentir capable de sortir de la camionnette, le moment venu, pour déposer l'une des bombes-autocuseur. Soumise à l'influence de Nuttall, Korody a acceptée de participer à la mission après que celui-ci lui ait dit qu'elle brûlerait en enfer si elle faisait marche arrière une fois rendue à Victoria. Malade et en proie à des nausées, Korody a ingéré des comprimés. Nuttall lui alors dit de cesser d'en prendre, ajoutant qu'elle mourrait si elle devenait un fardeau pour l'opération.

Lors du trajet vers Victoria, c'est l'agent A qui a assumé le coût du transport par traversier – soit 100 dollars, une somme que le couple n'avait pas à sa disposition puisque Nuttall et Korody avait dépensé leur chèque d'aide social dans l'achat des items nécessaires à la fabrication des bombe-autocuseur.

Également durant ce trajet, Nuttall a de nouveau dit à l'agent A qu'il avait besoin de parler à un conseiller spirituel. Il disait s'inquiéter qu'Allah se mette en colère contre lui pour avoir tué des innocents durant la mission. L'agent A lui a alors répété les mêmes petites phrases toutes faites qu'il avait déjà utilisé lors de conversations précédentes (suivre son cœur, etc.), mais Nuttall demeurait sur son appétit. Désireux de mettre un terme à la discussion, l'agent A a lancé que le rôle de conseiller spirituel n'existait pas dans l'Islam. Cependant, lors de son témoignage au procès, l'agent A a dû admettre qu'il avait menti à Nuttall.

Avant de déposer le couple à l'hôtel, l'agent A leur a demandé de réfléchir au choix des cibles. Le but de la mission n'était toutefois pas clair pour Nuttall et Korody : s'agissait-il de semer la terreur ou de passer un message politique ? Lorsque Nuttall a demandé à quel endroit les bombes-autocuseur devraient être placées, l'agent A a perdu patience et s'est montré frustré. Il a dit au couple qu'il ne voulait pas faire le tour de toute la ville pour trouver une cible.

Une fois à l'hôtel, les conversations enregistrées à l'insu du couple illustre l'état d'esprit apeuré qui animait Nuttall et Korody la veille de la Fête du Canada. La possibilité de tout laisser tomber et de s'enfuir, et même de dénoncer l'agent A à la police, ont été évoquées. Se sentant sous pression, le couple a aussi envisagé l'option de simplement laisser savoir à l'agent A qu'il renonçait à la mission. Bien que l'agent A leur ait mentionné, à différentes occasions, qu'ils pouvaient rentrer chez eux s'ils le souhaitaient, le couple a plutôt retenu qu'il était désormais trop tard pour reculer, comme l'a déjà dit l'agent d'infiltration, ce qui a mis un terme à la discussion.

Nuttall et l'agent A ont par la suite quittés l'hôtel pour aller faire de la reconnaissance. Durant le trajet, Nuttall a dit qu'il y avait neuf cibles potentielles mais qu'il n'éprouvait aucune préférence. Devant l'indécision de Nuttall, l'agent A s'est rendu jusque devant l'assemblée législative et a pointé du doigt deux arbustes qui, selon lui, représentaient un

bon endroit pour déposer les engins explosifs. L'agent d'infiltration venait ainsi de décider de la cible de l'opération à la place du couple. Lorsque Nuttall a fait valoir s'est montré préoccupé par la présence d'agents de sécurité autour de l'édifice, l'agent A a balayé ses réserves du revers de la main en disant que l'agent C allait s'en occuper. Le couple a alors déduits que l'agent C allait tuer les personnes en charge de la sécurité qui feraient obstacle à la mission.

Dans la nuit du 30 juin au 1^{er} juillet, Nuttall et Korody ont déposés les bombes-autoculseur sur le terrain de l'assemblée législative sans savoir qu'ils étaient sous la surveillance de nombreux policiers de la GRC. Fait à noter, le couple a choisi pour emplacement des arbustes situés près de l'édifice ce qui était, d'après eux, un lieu où les explosions ne causeraient pas de pertes en vies humaines. Nuttall et Korody pensaient que le public sympathiserait davantage avec leur message si les déflagrations n'entraînaient que des dommages matériels. Puis, l'agent A est allé conduire le couple jusqu'à l'hôtel. La police a ensuite procédé à l'arrestation de Nuttall et de Korody, mettant ainsi un terme au Projet Souvenir.

Des documents obtenus par *La Presse Canadienne* via l'accès à l'information permettront d'apprendre que plus de 240 policiers de la GRC ont participé à l'enquête et que pas moins de 911 090 dollars leur ont été versés seulement en heures supplémentaires.³ Bref, le coût total du Projet Souvenir s'élève dans les millions de dollars.

Le couple a brièvement comparu devant la cour, le 2 juillet, pour répondre de graves accusations : complot pour tuer des personnes inconnues au profit ou sous la direction d'un groupe terroriste, ou en association avec lui; complot pour placer des explosifs dans un endroit public dans l'intention de causer la mort ou des blessures graves, au profit ou sous la direction d'un groupe terroriste, ou en association avec lui; avoir en sa possession ou fabriquer une substance explosive dans l'intention de mettre en danger la vie ou de causer de sérieux dommages à la propriété, au profit ou sous la direction d'un groupe terroriste, ou en association avec lui; et faciliter sciemment une activité terroriste. Notons que les trois premières accusations sont passibles d'une peine d'emprisonnement à perpétuité tandis que la dernière prévoit une sentence maximale de quatorze années d'incarcération. Nuttall et Korody ont plaidés non coupables et sont demeurés détenus en attendant la suite des procédures.

Lors d'une conférence de presse tenue la même journée, Wayne Rideout, commissaire adjoint de la GRC, a dit du couple qu'il voulait « [*Traduction*] créer un maximum d'impact et dommages aux Canadiens. Ils ont pris des mesures pour se renseigner et ont fabriqué des engins explosifs conçus pour causer des blessures et la mort. Les suspects étaient impliqués dans des actes de violence et ont discuté d'une grande variété de cibles et de techniques. »⁴ La GRC a aussi exhibé aux représentants des médias des photos montrant

³ The Canadian Press, "RCMP racked up \$900,000 in five months on B.C. terrorism case", Geordon Omand, February 28, 2016.

⁴ Times - Colonist, "Two charged after RCMP thwart plan to bomb Canada Day crowds on B.C. legislature grounds", 03 July 2013, p. A1.

des bombes-autoculseur remplies de clous rouillés. « [Traduction] Il est très important que les Canadiens restent vigilants, d'ajouter le commissaire adjoint James Malizia. Parce que le pire pourrait arriver maintenant, même à la maison, et quand on s'y attend le moins ». ⁵

Puis, ce fut au tour de personnalités politiques d'apporter leurs commentaires. « [Traduction] Les arrestations d'hier démontrent que le terrorisme continue de représenter une menace réelle pour le Canada », d'affirmer le ministre fédéral de la Sécurité publique, Vic Toews. « [Traduction] Je soupçonne qu'ils voulaient causer le plus de dégâts possible, car ils veulent pouvoir contrôler nos rues, nos villes et nos institutions, et nous ne le permettrons pas », de lancer la première ministre de la Colombie-Britannique, Christy Clark.

Toujours emprisonnés, Nuttall et Korody ont commencé à subir leur procès devant jury, sous la présidence de la juge Catherine Bruce de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, le 2 février 2015. Le témoignage de l'agent A, lequel a été longuement contre-interrogé, s'est étiré à lui seul sur deux mois et demi, pour prendre fin le 21 avril. Une bonne partie de la preuve présentée au procès consistait en des enregistrements audio et vidéo réalisés par la GRC durant le Projet Souvenir. Le tribunal a ainsi eu droit à l'écoute et au visionnement d'enregistrements totalisant 100 heures, dont 70 ont été montrés par la poursuite et le reste par la défense. Le 12 mai, le tribunal a fait tomber l'accusation d'avoir facilité un acte terroriste pour cause d'absence de preuve.

Après trois jours de délibérations, le jury a déclaré les deux accusés coupables, le 2 juin 2015, de deux chefs d'accusation, soit ceux leur reprochant d'avoir comploté pour tuer des personnes inconnues et d'avoir eu en leur possession ou d'avoir fabriqué une substance explosive dans l'intention de mettre en danger la vie ou de causer de sérieux dommages à la propriété, au profit ou sous la direction d'un groupe terroriste, ou en association avec lui.

Mais le verdict du jury ne signifiait pas la fin du procès, loin de là. En effet, le tribunal a ensuite commencé à entendre une requête en arrêt des procédures dans laquelle la défense reprochait à la GRC d'avoir mené une opération de provocation policière destinée à piéger Nuttall et Korody. La défense alléguait aussi que la GRC avait fait preuve d'abus des procédures en commettant des infractions criminelles durant l'enquête sans avoir obtenu les autorisations requises en vertu de l'article 25.1 du *Code criminel* et d'avoir porté atteinte à la *Charte canadienne des droits et libertés* en interférant avec la liberté de religion du couple accusé. C'était maintenant au tour du Projet Souvenir de subir son procès.

L'audition de deux requêtes a donné lieu à un bras de fer avec le SCRS lorsque la défense a commencé à s'intéresser à un individu soupçonné d'être un informateur des services secrets canadiens qui aurait joué un rôle significatif dans la radicalisation de Nuttall en encourageant ce dernier à se livrer à des actes terroristes. Fait à noter, cet individu est apparu soudainement dans la vie de Nuttall après que celui-ci ait rencontré des représentants du SCRS, fin 2011 ou début 2012, à qui il a offert de dénoncer des personnes

⁵ National Post, "Alleged bomb plot foiled - B.C. suspects 'inspired by al-Qaeda,' police say", Brian Hutchinson, 03 July 2013, p. A1.

jugées extrémistes qu'il avait rencontrés à la mosquée. La défense allègue que c'est à la suite de cette rencontre que Nuttall est tombé dans le collimateur du SCRS.⁶

Considérant les allégations de la défense comme étant suffisamment sérieuses, la juge Bruce a ordonné à la couronne, le 25 juin, de demander au SCRS de transmettre toutes les communications que celui-ci a eues avec la GRC au sujet de Nuttall, de décembre 2012 à juillet 2013. Le SCRS a par la suite fourni au tribunal une liasse de documents non-caviardés d'un pouce d'épaisseur.⁷

De son côté, la défense a déposé une requête à la Cour fédérale, le 10 juillet, afin d'obtenir confirmation que l'individu auquel Nuttall faisait allusion était effectivement informateur pour le compte du SCRS. En cas de confirmation, la requête demandait au tribunal d'ordonner au SCRS de divulguer l'information qu'elle a en sa possession au sujet de l'individu. Lorsque cette requête a été rejetée pour cause d'absence de juridiction, le 18 décembre,⁸ les avocats du couple se sont tournés vers la Cour suprême de la Colombie-Britannique où ils ont présenté la même requête. La juge Bruce a accordé la requête suite à une audience tenue à huis clos, le 4 janvier 2016.⁹

Le SCRS s'est cependant montré réticent à se conformer à l'ordonnance de divulgation, au point où la juge Bruce a même évoqué, le 2 février, un possible outrage au tribunal.¹⁰ Le débat s'est par la suite transporté en Cour fédérale lorsque le SCRS a déposé une requête, le 16 février, pour contester l'ordonnance rendue par la juge Bruce. Cependant, le 14 avril, la défense a annoncé qu'elle se désistait de sa requête en divulgation. Les accusés, toujours détenus, s'inquiétait du fait que les procédures en Cour fédérale, qui se déroulaient souvent à huis-clos, étaient en train de retarder la fin de leur procès.¹¹ Le temps ne jouait donc pas en faveur du couple, mais plutôt du SCRS, lequel a remporté une victoire lorsque la juge Bruce a par la suite annulé son ordonnance de divulgation.

Le 29 juillet 2016, la juge Bruce a rendu un volumineux jugement de 97 000 mots sur les requêtes en arrêt des procédures et en abus de procédures de la défense. Dans sa décision, le tribunal a estimé que les témoignages rendus par l'agent A, le sergent Mike Kalkat, commandant de l'équipe d'enquêteurs de la GRC, et le caporal McLaughlin, enquêteur principal durant la majeure partie du Projet Souvenir, n'étaient pas crédibles. La juge Bruce a aussi relaté que le sergent Kalkat a dirigé l'enquête de façon dictatoriale. « [Traduction] Quiconque était en désaccord avec le sergent Kalkat voyait son rôle et son influence sur l'opération minimisé ou éliminé », écrit-elle.

En ce qui concerne la première requête, la juge Bruce a conclu que la GRC a offert au couple accusé une opportunité de commettre une infraction terroriste lorsque l'agent A s'est

⁶ The Vancouver Sun, "Spy agency twist stalls terror trial", Ian Mulgrew, June 26 2015, p. A1.

⁷ The Vancouver Sun, "Spy agency shows intel to judge", Ian Mulgrew, September 18, 2015, p. A3.

⁸ *Korody v. Canada (Attorney General)*, 2015 FC 1398 (CanLII): <http://canlii.ca/t/gpfvfp>

⁹ *R. v. Nuttall*, 2016 BCSC 28 (CanLII) <http://canlii.ca/t/gmx0d>

¹⁰ The Province, "Judge wants CSIS to obey her order", Keith Fraser, February 3 2016, p. A9.

¹¹ Vancouver Sun, "Terror plot couple abandon attempt to get documents from CSIS", Keith Fraser, Published on: April 14, 2016 | Last Updated: April 14, 2016 1:39 PM PDT.

engagé à fournir inconditionnellement le C4 pour la fabrication des bombes-autocuseur, et ce, sans avoir de soupçons raisonnables à l'effet que Nuttall et Korody étaient déjà impliqués dans des activités criminelles.

Dans ses motifs de jugement au sujet de la seconde requête, la juge Bruce note que Nuttall et Korody ne faisaient que fantasmer sur la violence djihadiste et que la GRC les a habilement manipulés pour les amener à participer à un acte terroriste qui a été presque entièrement planifié par la police et qui n'aurait pas pu être mis en œuvre sans le soutien massif de la police. Autrement dit, n'eût été de la GRC, le crime n'aurait pas eu lieu.

Le tribunal a également commenté le stratagème policier visant à faire croire au couple accusé que les agents d'infiltration de la GRC faisaient partis d'une organisation terroriste sophistiquée. Selon la juge Bruce, la police a adressé des menaces voilées à l'égard de Nuttall et de Korody lors de différents moments de l'enquête. Or, la preuve a révélé que la GRC était consciente que le couple avait peur d'être assassiné par l'agent A et ses associés. La police a utilisé cette peur pour inciter Nuttall et Korody à aller de l'avant avec l'attentat à la bombe-autocuseur, écrit la juge Bruce.

À cela s'ajoute le fait que la GRC a manipulé le couple accusé pour exploiter sa dépendance envers l'agent A ainsi que ses vulnérabilités particulières. Comme le note le tribunal, l'agent A a dupé Nuttall à répétition pour lui faire croire que ses propres idées étaient celles de l'accusé. La GRC a aussi tiré avantage du manque de connaissance de Nuttall en matière d'Islam pour l'isoler des versions modérées de la religion. Pour la juge Bruce, la GRC a fait preuve d'inconduite en ayant recours à de la guidance spirituelle pour inciter le couple accusé à commettre un crime motivé par des convictions religieuses. La Cour suprême de la Colombie-Britannique a donc prononcé l'acquiescement des deux accusés en concluant qu'ils avaient été victimes de provocation policière.

La juge Bruce a également conclu que la GRC avait fait preuve d'abus de procédures. Aux yeux du tribunal, la conduite de la police est d'autant plus offensante que les enquêteurs du Projet Souvenir ont commis des infractions criminelles pour atteindre leur objectif sans obtenir les autorisations prévues à l'article 25.1 du *Code criminel*, soit avoir facilité une activité terroriste (art. 83.19), avoir fourni des biens ou services à des fins terroristes (art. 83.03), avoir fabriqué ou avoir eu en leur possession une substance explosive avec l'intention de mettre la vie en danger ou de causer des dommages graves à des biens ou de permettre à une autre personne de le faire (alinéa 81(1)(d)), avoir placé des explosifs dans ou contre un lieu public ou une installation gouvernementale dans l'intention de provoquer la mort ou des dommages corporels graves (alinéa 431.2(2)) et avoir comploté pour commettre un acte criminel (alinéa 465(1)(c)). En effet, seule une exemption pour la possession de C4 été accordée.

Enfin, la juge Bruce a conclu que l'agent A n'a pas entravé la manière dont les accusés ont exercé leur droit constitutionnel à la liberté de religion prévu par la *Charte canadienne*. Ce qui, au final, ne change rien à l'acquiescement de Nuttall et Korody. « [Traduction] Le monde compte suffisamment de terroristes. Nous n'avons pas besoin que la police en crée davantage avec des personnes marginalisées qui n'ont ni la capacité ni la motivation

suffisantes pour passer elles-mêmes à l'acte », lance la juge Bruce. Notons que c'était la première fois que la défense de provocation policière a été utilisée avec succès lors d'un procès pour terrorisme au Canada.

Détenus depuis trente-sept mois, Nuttall et Korody ont enfin pu goûter à la liberté... le temps de quelques heures. En effet, le jour même, pas moins de quatre auto-patrouilles de la police de Vancouver ont été dépêchées dans un restaurant où le couple savourait paisiblement son premier repas à l'air libre. Nuttall et Korody ont alors été arrêtés, menottés et transportés à la cour provinciale pour comparaître devant le juge Reg Harris, lui-même un ancien policier. Bien qu'aucune nouvelle accusation n'ait été déposée, le couple n'a pu reprendre sa liberté seulement qu'après avoir accepté de se soumettre à un engagement de garder la paix assorti de quatorze conditions, dont certaines limitant sa liberté de navigation sur Internet.¹²

De son côté, la couronne a vite fait savoir qu'elle en appelait de la décision de la juge Bruce. L'appel a été entendu par la Cour d'appel de la Colombie-Britannique les 15, 16 et 17 janvier 2018. Dans une décision rendue le 19 décembre 2018, le tribunal a confirmé à l'unanimité les conclusions rendues par la juge Bruce, mettant ainsi un terme définitif à la saga judiciaire.¹³

Le Projet Souvenir démontre que la lutte anti-terroriste peut elle-même représenter un danger réel pour les citoyens que l'État lui-même prétend protéger. Personne n'est en sécurité lorsque la police se permet de fabriquer de toutes pièces des crimes passibles de l'emprisonnement à perpétuité pour ensuite se donner le beau rôle lors d'arrestations médiatisées et instrumentalisées politiquement. Ne l'oublions jamais.

Montréal, le 18 mai 2019.

¹² Vancouver Sun, "B.C. terrorism conviction stayed, Surrey couple freed after agreeing to peace bond terms", Ian Mulgrew, Published on: July 30, 2016 | Last Updated: July 30, 2016 8:22 AM PDT.

¹³ Voir *R. v. Nuttall*, 2018 BCCA 479 (CanLII): <http://canlii.ca/t/hwnvns>